

COMMUNE DE LANVALLAY

Côtes d'Armor

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable au projet d'aliénation d'un chemin rural, situé avenue de Saint-Piat à Lanvallay

Par arrêté municipal n° 2025-246 en date 09 décembre 2025, le Maire de Lanvallay a porté un avis de principe d'ouverture d'une enquête publique préalable au projet d'aliénation d'un chemin rural, situé avenue de Saint-Piat à Lanvallay en application de l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Martime, qui se déroulera:

du vendredi 09 janvier 2026 au vendredi 23 janvier 2026 inclus

Monsieur Michel FROMONT a été désigné comme commissaire-enquêteur titulaire par le Maire de Lanvallay.

Chacun pourra, pendant la durée de l'enquête, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à l'accueil de la Commune de Lanvallay, Mairie, 13 rue de Rennes 22100 LANVALLAY, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- **Lundi, Jeudi et vendredi : 9h00 à 12h30, et de 14h00 à 17h00 ;**
- **Mardi : 9h00 à 12h30, et de 15h00 à 17h00 ;**
- **Mercredi : de 9h00 à 12h00.**

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la Mairie, 13 rue de Rennes 22100 LANVALLAY, soit être transmises par voie électronique à l'adresse dédiée «accueil@lanvallay.fr» soit être directement remises entre les mains du commissaire enquêteur aux jours de sa permanence.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Lanvallay dès publication de l'arrêté susmentionné.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <http://www.lanvallay.fr/>

Le commissaire-enquêteur recevra le public, en mairie de Lanvallay, 13 rue de Rennes 22100 LANVALLAY, aux dates et heures suivantes :

- o **Vendredi 09 janvier de 09h00 à 12h30 (ouverture de l'enquête);**
- o **Vendredi 23 janvier 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête);**

Dès réception en mairie, l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie, 13 rue de Rennes 22100 LANVALLAY, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions motivés, le Conseil Municipal de Lanvallay se prononcera par délibération, au vu des conclusions de l'enquête publique, des avis joints au dossier et des observations du public, sur le projet de cession du chemin rural, situé avenue de Saint-Piat à Lanvallay. La délibération du conseil municipal, si elle passe outre aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sera motivée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès Service Foncier de la commune 02 96 39 15 06 ou par courriel : accueil@lanvallay.fr